



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم  
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS  
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35..06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**SOMMAIRE****DECRETS**

Décret présidentiel n° 17-345 du 11 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 30 novembre 2017 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.....	3
Décret présidentiel n° 17-346 du 13 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 2 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232, 241a), conclu à Alger le 24 mai 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH — SPA et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria B.V. » et « Enel Trade S.P.A ».....	5
Décret exécutif n° 17-341 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2017.....	5
Décret exécutif n° 17-342 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.....	6
Décret exécutif n° 17-343 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la communication.....	7

**ARRETES, DECISIONS ET AVIS****MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Arrêté du 19 Safar 1439 correspondant au 8 novembre 2017 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2018.....	8
---	---

**MINISTERE DU COMMERCE**

Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 7 Joumada Ethania 1437 correspondant au 16 mars 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre national du registre de commerce.....	21
---	----

**MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU**

Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 17 Rabie Ethani 1422 correspondant au 9 juillet 2001 portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.....	22
Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 portant renouvellement de la composition des commissions administratives paritaires, compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.....	23
Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.....	25
Arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017 portant composition du conseil national consultatif des ressources en eau.....	25

**MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 29 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 4 Safar 1436 correspondant au 27 novembre 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme.....	26
--	----

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 11 Chaoual 1438 correspondant au 6 juillet 2017 portant retrait d'agrément d'agents de contrôle de la sécurité sociale.....	26
Arrêté du 11 Moharram 1439 correspondant au 2 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés.....	27

## DECRETS

**Décret présidentiel n° 17-345 du 11 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 30 novembre 2017 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 17-29 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 17-30 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la justice, garde des sceaux ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2017, un crédit de sept cent quarante-deux millions de dinars (742 000 000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles - Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2017, un crédit de sept cent quarante-deux millions de dinars (742 000 000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances, le ministre de la justice, garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 30 novembre 2017.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----  
**ETAT ANNEXE**

N°s DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DE LA JUSTICE</b>	
	SECTION I	
	<b>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	258.000.000
	Total de la 4ème partie.....	258.000.000
	Total du titre III.....	258.000.000
	Total de la sous-section I.....	258.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES JUDICIAIRES</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles .....	50.000.000
	Total de la 5ème partie.....	50.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle .....	60.000.000
	Total de la 7ème partie.....	60.000.000
	Total du titre III.....	110.000.000
	Total de la sous-section II.....	110.000.000
	Total de la section I.....	368.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>368.000.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
	SECTION VI <b>DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes .....	374.000.000
	Total de la 4ème partie.....	374.000.000
	Total du titre III.....	374.000.000
	Total de la sous-section I.....	374.000.000
	Total de la section VI.....	374.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>374.000.000</b>

**Décret présidentiel n° 17-346 du 13 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 2 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232, 241a), conclu à Alger le 24 mai 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH — SPA et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria B.V. » et « Enel Trade S.P.A. ».**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 31 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 10-144 du 10 Joumada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232 et 241a), conclu à Alger, le 17 janvier 2010 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH » et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria B.V. » et « Enel Trade S.P.A. » ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232, 241a), conclu à Alger le 24 mai 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH -S.P.A et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria BV. » et « Enel Trade S.P.A. » ;

Le Conseil des ministres entendu ;

**Décète :**

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 1 au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232, 241a), conclu à Alger le 24 mai 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH — S.P.A et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria BV. » et « Enel Trade S.P.A. ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 2 décembre 2017.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

**Décret exécutif n° 17-341 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2017.**

-----

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2017, un crédit de paiement de neuf milliards neuf cent sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille dinars (9.907.382.000 DA) et une autorisation de programme de cent neuf millions de dinars (109.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017), conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2017, un crédit de paiement de neuf milliards neuf cent sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille dinars (9.907.382.000 DA) et une autorisation de programme de cent neuf millions de dinars (109.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017), conformément au tableau « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017.

Ahmed OUYAHIA.

#### ANNEXE

**Tableau « A » concours définitifs**

(en milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS ANNULES	
	C.P.	A.P.
Soutien à l'activité économique (dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)	7.378.141	—
Provision pour dépenses imprévues	2.529.241	109.000
<b>Total</b>	<b>9.907.382</b>	<b>109.000</b>

**Tableau « B » concours définitifs**

(en milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS OUVERTS	
	C.P.	A.P.
Agriculture et hydraulique	7.378.141	—
Infrastructures économiques et administratives	1.463.000	—
Infrastructures socio-culturelles	1.066.241	109.000
<b>Total</b>	<b>9.907.382</b>	<b>109.000</b>

**Décret exécutif n° 17-342 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.**

-----

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 17-28 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre ;

**Décète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2017, un crédit de huit cent mille dinars (800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section II : Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative, sous-section I : Services centraux et au chapitre n° 37-01 « Administration centrale — Organisation des conférences et séminaires ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2017, un crédit de huit cent mille dinars (800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section II : Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative, sous-section I : Services centraux et au chapitre n° 34-04 « Administration centrale — Charges annexes ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017.

Ahmed OUYAHIA.

-----★-----

**Décret exécutif n° 17-343 du 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la communication.**

-----

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 17-51 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la communication ;

**Décète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2017, un crédit de quatre millions de dinars (4.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et au chapitre n° 35-01 « Administration centrale — Entretien des immeubles ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2017, un crédit de quatre millions de dinars (4.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et au chapitre n° 34-01 « Administration centrale — Remboursement des frais ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 22 novembre 2017.

Ahmed OUYAHIA.

**ARRETES, DECISIONS ET AVIS****MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Arrêté du 19 Safar 1439 correspondant au 8 novembre 2017 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2018.**

— — — —

Par arrêté du 19 Safar 1439 correspondant au 8 novembre 2017, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique, dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2018, est fixée, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 fixant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, comme suit :

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>01 – ADRAR</b>	Tarbagou Ali	Ingénieur d'application
	Dehadj Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Guerrbouz Abderahim	Ingénieur d'Etat
	Baaziz Abdelhai	Ingénieur d'Etat
	Guidom Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Hafsi Mokhtar	Ingénieur d'Etat
	Harmaoui Abdessalam	Ingénieur d'Etat
	Dalil Lahcen	Ingénieur d'Etat principal
	Sabrou Nadjem	Ingénieur d'Etat
	Bellaoui Mohammed	Administrateur territorial principal
	Seddiki Mohammed	Ingénieur principal
	Dalil Mohammed El Ghali	Ingénieur d'Etat
<b>02 – CHLEF</b>	Tsabbet Miloud	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Bouchakour Ahmed	Architecte
	Rahmoune Sofiane	Ingénieur d'Etat
	Benaboura Housseyn	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Benkouider Rahma	Ingénieur principal de l'administration territoriale
	Mokdad Bouali	Architecte
	Djelloul Abdelhamid	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Ikerlef Aissa	Ingénieur principal
	Harrath Nassar	Technicien supérieur de l'administration territoriale
	Hannane Yassine	Ingénieur d'Etat
	Youcef Sebaa Abdelghani	Ingénieur d'Etat
	Nourine Maamar Khelifa	Attaché de l'administration territoriale

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>03 – LAGHOAT</b>	Farci Abdelkader Settet Bachir Bedrina Kaddour Bergui Abdelkader Meskoul Mahmoud Merigui Djamel Hadbaoui Mustapha Touati Hassina Ferchane Ahmed Houasnia Bachir	Inspecteur divisionnaire Inspecteur divisionnaire Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Chef de service Chef de service Ingénieur d'Etat
<b>04 – OUM EL BOUAGHI</b>	Sahrane Zine Moumen Hocine Atma Sanna Zeghdar Zineddine Boirssas Lambarek Addad Samia Boussaadi Nabil Dib Abdelhamid Louaar Madjid Boussid Abdelghani Nouri Widad Lekbir Hassiba	Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur de l'administration territoriale Inspecteur Ingénieur Administrateur territorial Architecte Architecte
<b>05 – BATNA</b>	Menasria Ahmed Grabsi Kamel Derbal Hcene Adjina Slimane Medjoudj Said Bekouche Tahar Kebabla Mohammed Koutti Said Boutitaou Ala Eddine Aliyat Abdel Malek Berri Hamoudi Chiha Mohamed	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>06 – BEJAIA</b>	Larbi Pacha Samir Idir Bilel Lezam Kahina Harroudj Hassina Brahmi Madjid Debbou Soufiane Smaoun Abdelouahab Belaitouche Fatima Bedhouche El- Hachemi Ramtani Mohamed Oudjdoub Kamel Semaoune Azzedine	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat



WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>11 – TAMENGHASSET</b>	Yahyaoui Mohamed Salah Zoumali Ali Bamhammed Aberrahmane Alouas Abdennebi Ikaouil Bilal Hadki Elhadj Ben Messaud Ismail Della Abdelkader Faradji Mohamed Keddi Mokhtar Ben Azouz Alarbi Dabou Mebarek	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale Administrateur Territorial Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte Administrateur territorial Administrateur territorial Administrateur territorial principal Administrateur territorial Administrateur territorial
<b>12 – TEBESSA</b>	Atia Ezzine Bouacha Nour Eddine Hachichi Fouade Bayaza Mohamed Larbi Aimen Rebai Bouzida Salah Allouti Abdelaziz Hafdalah Ridha Menadi Abdeslam Jeridi Samir Lalmi Saddek Rezaiguia Abderazzak	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien Architecte principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>13 – TLEMCCEN</b>	Belhadj Belgacem Aidi Zoulikha Belmiloud Miloud Saadi Mokhtar Bergham Ahmed Chabane Sidahmed Cherfaoui Benamar Bensenouci Djamel Dahmani Hamza Benahssen Mohamed Beniani Ahmed Mansoura Fouzia	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte principal Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur principal Archiviste Technicien supérieur Technicien Technicien supérieur
<b>14 – TIARET</b>	Laaribi Mohamed Bouraada Abdelkader Abbad Haoues Oued Rabah Nasreddine Bouzekri M'hamed Benzeghouda Mustapha Benhamouda Hadj Abdelkader Bosri Habib Allem Ahmed Belabes Menaour Moumene Abdelmadjid M'boudi Mabrouk	Inspecteur principal Inspecteur Administrateur Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>15 – TIZI OUZOU</b>	Zerrouki Said Ben Ali Farid Berhoun Rachid Abdmeziem Ghenima Sarni Madjid Nait Laziz Billal Makhlouf Menad Ibersiene Boussad Aftis Abdellah Hessad Ahmed Bazouche Mohand Cheheb Ferroudja	Ingénieur d'Etat Architecte principal Architecte principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>16 – ALGER</b>	Ait Moussa Aomar Mir Ahmed Aoudia Mabrouk Tinouche Mohand Said Abdat Karim Ahmad Hamada Nour Eddine Sadouki Saida Zerrouki Nacereddine Khelifi Djaouida Djebbar Kanza Redouane Azzeddine Soltani Samira	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur analyste Administrateur principal Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>17 – DJELFA</b>	Boukhari Houda Makhlouf Kerrida Khalfaoui Abdelaziz Bouzekri Mohamed Bouziane Abdelkader Aliouet Slimane	Architecte Administrateur Inspecteur divisionnaire Inspecteur divisionnaire Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>18 – JIJEL</b>	Bouttene Ismail Lemouari Tahar Chouial Boudjamaa Zoulid Nadjib Bousmina Khoudir Chouawikh Mohamed Merioua Samir Benbekhma Rachid Ganoune Omar Yassine Abdelahadi Boulaat Messaoud Zaliche Ammar	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Administrateur territorial Ingénieur principal Administrateur principal Inspecteur en chef

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>19 – SETIF</b>	Harous Fatiha	Ingénieur d'Etat
	Zouaoui Djamel	Ingénieur d'Etat
	Bouhafis Haydar	Ingénieur d'Etat
	Kasdi Mounir	Ingénieur d'Etat
	Meratla Siham	Architecte
	Bouneb Rebiha	Architecte
	Lamri Nacerddine	Architecte
	Samcha Noureddine	Technicien
	Berrimi Warda	Ingénieur d'Etat
	Oustani Meriem	Architecte
	Baadache Rochdi	Ingénieur d'Etat
	Boumezber Bassam	Ingénieur d'Etat
<b>20 – SAIDA</b>	Omrani Benoumer	Inspecteur divisionnaire
	Mouelkhaloua Amina	Architecte
	Morsli El Habib	Ingénieur d'Etat
	Ouadenne Mohamed	Ingénieur d'Etat
	Bekki Boulanouar	Ingénieur d'Etat
	Abbadi Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Soltani Mohamed Amine	Architecte
	Bachetola Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Bouزيد Houari Mokhtar	Ingénieur d'Etat
	Chohra Djelloul	Ingénieur d'Etat
	Ameur Ghat	Ingénieur d'Etat
	Kourat Houaria	Ingénieur d'Etat
<b>21 – SIKKDA</b>	Messaset Bilal	Ingénieur de l'administration territoriale
	Merdj Amel	Administrateur territorial
	Bouddelaa Djamel	Technicien supérieur
	Boujoghra Ahcene	Ingénieur principal
	Segni Abdelghani	Ingénieur principal
	Mabrouk Salah	Ingénieur
	Boulahia Faissal	Ingénieur
	Fatmi Rachid	Ingénieur
	Boukha Ahcene	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Ladaycia Asma	Architecte
	Bouderdara Chahla	Architecte
	Metlaoui Mahmoud	Ingénieur principal

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>22 – SIDI BEL ABBES</b>	Zerrouki Ali	Ingénieur d'Etat
	Kerrouch Ali	Ingénieur d'Etat
	Kaddouri Baghdad	Ingénieur principal
	Hedjine Abdelhalim	Inspecteur
	Zouaoui Taibi	Inspecteur
	Sendid Youcef	Inspecteur
	Belacel Lakhdar	Ingénieur d'Etat
	Belahcen Karim	Ingénieur principal
	Boudinar Kada	Technicien supérieur
	Chiguari Abdelkrim	Architecte
	Medjahed Imadeddine	Architecte
	Berrebah Mourad	Technicien
<b>23 – ANNABA</b>	Laabidi Layla	Ingénieur d'Etat
	Mabrouke Wassila	Ingénieur d'Etat
	Khachekhouche Soad	Ingénieur d'Etat
	Boufesse Fadia	Ingénieur d'Etat
	Soufi Lidia	Ingénieur d'Etat
	Karmadi Abdelmadjid	Ingénieur principal
	Ghorab Hannen	Ingénieur d'Etat
	Charfaoui Adel	Ingénieur d'Etat
	Ben Slim Nacer	Technicien supérieur
	Chibane Idriss	Ingénieur d'Etat
	Bencheli Youcef	Ingénieur principal
	Saadi Mounir	Technicien supérieur
<b>24 – GUELMA</b>	Cekaroua Abdelghani	Administrateur territorial principal
	Bouchiba Ammar	Ingénieur d'Etat
	Mansouri Salah	Ingénieur principal
	Boudjrida Bachir	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Betihi Chrif	Ingénieur d'Etat principal
	Haffer SSase Aziza	Ingénieur principal de l'administration territoriale
	Grini Cherif	Assistant ingénieur de l'administration territoriale
	Medour Samira	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Hammar Ahmed	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Ben Souilah Mehdi	Ingénieur d'Etat
	Benhamida Abdalah	Administrateur territorial
	Radouane Hemaizia	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>25 – CONSTANTINE</b>	Merada Aissa	Inspecteur divisionnaire
	Belhadeb Mohammed El Hadi	Inspecteur central
	Abdenouri Amar	Technicien supérieur
	Nemouchi Houcine	Ingénieur d'Etat
	Zeghad Belkacem	Technicien supérieur
	Larabi Abderrahmane	Technicien supérieur
	Guerfi Hocine	Inspecteur
	Kheffous Azzedine	Inspecteur principal
	Bghidja Moufida	Ingénieur d'Etat
	Zemmour Hamdani	Ingénieur d'Etat
	Zerdazi Samir	Ingénieur
	Meharzi Chabane	Inspecteur
<b>26 – MEDEA</b>	Mahmoudi Mahfoud	Ingénieur d'Etat
	Loualiche Soufiane	Ingénieur principal
	Chaa Kamal Eddine	Ingénieur d'Etat
	Aichaoui Mansour	Ingénieur d'Etat
	Ben Yazid Kheira	Administrateur
	Sahnoune Azzedine	Ingénieur d'Etat
	Maidoune Amar	Architecte
	Khelif Mohamed	Inspecteur central
	Bensaadi Djilali	Ingénieur
	Khalfi Ali	Administrateur
	Ben Debbah Ali	Ingénieur principal
	Saadat Abdelkader	Ingénieur d'Etat
<b>27 – MOSTAGANEM</b>	Belacel Miloud	Inspecteur
	Bensaid Belkacem	Ingénieur d'Etat
	Gourine Abdelkader	Administrateur
	Kada Salma	Ingénieur
	Mendaci Benaisa	Ingénieur d'Etat
	Lakhel Fethi	Ingénieur d'Etat
	Kherief Affif	Technicien
	Sabeur Bendehiba	Ingénieur d'Etat
	Benmahfod Mahamed	Ingénieur d'Etat
	Blidi Mahamed	Architecte
	Zitouni Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Belghali Bendehiba	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>28 – M'SILA</b>	Oucif Baghdadi	Chef de bureau
	Chettah Douadi	Chef de bureau
	Sefer Ridha Ali	Ingénieur d'Etat
	Bakri Ali	Ingénieur principal
	Zared El Djillali	Ingénieur d'Etat
	Mokrane Mouhssen	Ingénieur principal
	Billal Ben Halima	Ingénieur d'Etat
	Ben Zemmouri Hadda	Ingénieur d'Etat
	Saib Hamada	Technicien supérieur
	Berkat Abdelouahab	Inspecteur central
	Amari Boubakeur	Inspecteur central
	Deghfel Mohammed	Ingénieur d'Etat
<b>29 – MASCARA</b>	Benyakhou Kadda	Ingénieur d'Etat
	Chrif Othman Mourad	Ingénieur principal
	Hassaïen Nasreddine	Ingénieur d'Etat
	Charef Ali	Ingénieur principal
	Zerouki Maghnia	Architecte
	Bareklit Laid	Ingénieur principal
	Bachir Fatima	Architecte
	Fergoug Baghdadi	Inspecteur divisionnaire
	Yabka Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Tati Mokhtar	Technicien supérieur
	Korchi Noureddine	Ingénieur d'Etat
	Benasla Bouziane	Ingénieur d'Etat
<b>30 – OUARGLA</b>	Mehdadi Moustapha	Architecte
	Ghechi Tahar	Architecte
	Bakhaled Rabeh	Architecte
	Gaouas Lyas	Ingénieur d'Etat
	Ben Rouina Brahim	Administrateur territorial
	Chaher Nour Eddine	Administrateur
	Benaïcha Ahmed Laid	Ingénieur principal
	Touti Yassine	Architecte
	Hammadi Bachir	Ingénieur principal
	Souta Abdelhamid	Architecte
	Naaoum Yacine	Architecte de l'administration territoriale
	Hechifa Mohamed	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>31 – ORAN</b>	Slimani Kadria Djellouli Aicha Lefdjah Djilali Kechichat Lahaouari Mokadem Mohamed Tilmatine Mustapha Kendoussi Noureddine Aida Habib Hamri Ahmed Amara Morad Djaballah Farid Harrir Reda	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Technicien supérieur Architecte principal Architecte principal Technicien Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat
<b>32 – EL BAYADH</b>	Nasri Mohamed Morsli Mohammed Douldjamal Djillali Belghaba Mohamed Bennagui Ben Ameer Hassani Bachir Mabani Tayeb Azam Noureddine Khedim Cheikh Salaal Mebrouk Laala Omar	Inspecteur central Ingénieur d'Etat Inspecteur Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Administrateur principal
<b>33 – ILLIZI</b>	Boudhous Hocine Kraba Salah Hamdou Mokhtar Khalouf Ibrahim Khalil Mhamdi Djilali Nouha Abd Eldjalil Ayach Abd Elkarim Khamis Oualid Derouiche Omar Boukhecheba Mekki Rehouma Boubaker Marmouri Akhan	Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Inspecteur Inspecteur central Contrôleur Architecte Ingénieur principal Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal
<b>34 – BORDJ BOU ARRERIDJ</b>	Zaidi Ali Benzouaoui Hakima Semara Ahmed Lahouassa Abdelhak Benmessahel Ameer Bouacherinne Toufik Mhamdia Aissa Guenfoud Lazhar Gasmi Abdelmalek Boureghdad Azedine Difllah Nadia Hammane Hocine	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>35 – BOUMERDES</b>	Hadjrji Ilham	Ingénieur d'Etat
	Selmani Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Souici Ryma Nesseyma	Ingénieur d'Etat
	Roubai Ali	Ingénieur principal
	Djamel Mourad	Ingénieur d'Etat
	Ifrah Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Lakrouf Brahim	Ingénieur d'Etat
	Moheb Mohammed	Architecte
	Tarafi Hanya	Technicien supérieur
<b>36 – EL TARF</b>	Hellal Ammar	Technicien supérieur
	Berbiti Sabrina	Architecte
	Kherici Samih	Ingénieur d'Etat
	Taamallah Mihoub	Ingénieur d'Etat
	Maatougui Abdelwahed	Ingénieur d'Etat
	Afrid Khaled	Ingénieur d'Etat
	Khmiri Abdelmalek	Ingénieur d'Etat
	Lazli Faycel Nadjib	Ingénieur principal
	Chibani Raouf	Ingénieur d'Etat
	Soltani Abdelaziz	Ingénieur d'Etat
	Balhani Adel	Ingénieur d'Etat
	Chabia Faycal	Ingénieur d'Etat
<b>37 – TINDOUF</b>	Djmila Hayate	Administrateur
	Fareh Taher	Ingénieur d'application
	Faidjel Belkassem	Ingénieur d'Etat
	Afian Abd Elaali	Ingénieur d'Etat
	Mlaouah Boudjmaa	Inspecteur central
	Chehami Mabrouk	Ingénieur d'Etat
<b>38 – TISSEMSILT</b>	Baroud Mohamed	Ingénieur principal
	Adjed Mohamed	Administrateur principal
	Matene Mohamd	Inspecteur
	Zine El Abidine Abed	Architecte
	Djabali El Hadi	Architecte
	Belbahi Rabah	Ingénieur d'Etat
	Sameur Abdelhamid	Ingénieur d'Etat
	Chaboub Abed	Infirmier
	Mitourni Mourad	Ingénieur d'Etat
	Ghalem Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Bouchareb Omar	Ingénieur d'Etat
	Metahri Toufik	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>39 – EI OUED</b>	Debab Mohammed Seghir Ben Khelifa Hocine Samouhi Hamza Mehda Mokhtar Zid Bachir Daga Saad Nani Abdel Madjid Namoussa Mohammed Rachid Ghemri Amara Henniche Radhouane Djidel Mourad Ben Djaddou Mohammed	Ingénieur d'Etat principal Assistant ingénieur Administrateur territorial Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>40 – KHENCHELA</b>	Lakhdari Abdelkader Fares Ahmed Laghrour Mohamed Manaa Rouchedi Falek Adel Hella Hacene Khalifa Hamdi Mahiaoui Slimane Mehamdi Moussa Sedrati Athmane Redjil Nasreddine Lahache Moussa	Inspecteur principal Inspecteur Inspecteur principal Assistant administrateur Administrateur Administrateur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur d'Etat
<b>41 – SOUK AHRAS</b>	Rahmouni Soraya Mouafak Abedalmalak Tebbakh Said Bara Lakhdar Mhamdia Ahmed Derouaz Tayeb Saber Djemil Ouaz Samia Halata Fouad Kouchari Nabil Boughani Mourad Mechkak Redha	Ingénieur principal de l'administration territoriale Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur principal Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Subdivisionnaire Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
<b>42 – TIPAZA</b>	Djelaili Miloud Yous Souleymane Mamou Abdelkader Bensaid Farid Boudjenane Rabeh Ghrici Youcef Melhani Abderahmene Hamadou Redha Tahri Fatma Khat Djamilia Bouzenacha Adel Belghedouche Zakia	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur Ingénieur principal Ingénieur en chef Ingénieur principal Architecte Architecte Administrateur

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>43 – MILA</b>	Belahlou Rachid	Ingénieur en chef
	Guasmi Abdelmalek	Ingénieur d'Etat
	Kssita Maamar	Ingénieur en chef
	Kadri Salim	Ingénieur principal
	Abbes Allaoua	Architecte
	Berkal Mohamed Tahar	Ingénieur d'Etat
	Gunifi Soufiane	Ingénieur d'Etat
	Boulakroune Ahcene	Ingénieur principal
	Saadouni Omar	Ingénieur d'application
	Tabet Abdelamine	Ingénieur d'Etat
	Belkhene Mourad	Ingénieur d'Etat
	Benaissa Oussama	Ingénieur d'Etat
<b>44 – AIN DEFLA</b>	Bachenine Belkacem	Ingénieur principal
	Sahraoui Sid Ali	Architecte de l'administration territoriale
	Rekaici Karim	Technicien supérieur de l'administration territoriale
	Benharkat Rachida	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Haniche Hamza	Ingénieur d'Etat
	Toumi Belkacem	Administrateur principal territorial
	Mazouzi Miloud	Assistant ingénieur de l'administration territoriale
	Ahmed Massaoud Aicha	Ingénieur d'Etat
	Boumedienne Redha	Administrateur principal territorial
	Labdaoui Fatih	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Mouhoub Karim	Ingénieur d'Etat de l'administration territoriale
	Nefradji Miloud	Ingénieur principal de l'administration territoriale
<b>45 – NAAMA</b>	Zaoui Mohamed	Ingénieur en chef
	Benhida Mohammed	Administrateur principal territorial
	Maati Omar	Ingénieur d'Etat
	Benzallat Kouider	Administrateur territorial
	Gasmi Mouffak	Technicien supérieur
	Sebti Abdallah	Technicien supérieur
	Djebli Slimane	Architecte
	Bouihi Cheikh	Ingénieur d'Etat
	Benaissa Mohammed	Conservateur divisionnaire

WILAYA	NOM ET PRENOMS	GRADE OU FONCTION
<b>46 – AÏN TEMOUCHENT</b>	Mamad Mohamed	Ingénieur d’Etat
	Azzouz Amine	Technicien supérieur
	Moussaoui Lahouari	Ingénieur d’Etat
	Belgharess Mohamed El Nedhir	Ingénieur d’Etat
	Hadj Safi Azzeddine	Ingénieur d’Etat
	Taibi Khalil	Ingénieur d’Etat
	Megharbi Abdelhakim	Ingénieur d’Etat
	Benzerbadj Youcef	Ingénieur en chef
	Attig Bekaye	Inspecteur
<b>47 – GHARDAÏA</b>	Boussiha Moussa	Ingénieur d’Etat
	Ouirou Hadj Yahia Slimane	Ingénieur d’Etat
	Khirdja Youcef	Ingénieur d’Etat
	Bahoura Abdelkrim	Ingénieur d’Etat
	Bousnane Rostom	Ingénieur d’Etat
	Reciouï Brahim	Ingénieur d’Etat
<b>48 – RELIZANE</b>	Belmiloud Ramdane	Ingénieur d’Etat
	Baha Miloud	Ingénieur d’Etat
	Zeghar Djilali	Ingénieur d’Etat
	Cherif Moussa	Ingénieur d’Etat
	Hani Abdelghani	Ingénieur d’Etat
	Brima El Djilalli	Ingénieur d’Etat
	Kharroubi Tayeb	Technicien supérieur
	Yassaad Djillali	Ingénieur d’Etat
	Soulili Henni	Technicien supérieur
	Chikr Djaoutsi Moustafa	Ingénieur d’Etat
	Benzaoucha Youcef	Ingénieur d’Etat
	Kacem Belkacem	Technicien

**MINISTERE DU COMMERCE**

**Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017 modifiant l’arrêté du 7 Jomada Ethania 1437 correspondant au 16 mars 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d’administration du centre national du registre de commerce.**

Par arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017, l’arrêté du 7 Jomada Ethania 1437 correspondant au 16 mars 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d’administration du centre national du registre de commerce, est modifié comme suit :

« — ..... (sans changement) ..... ;

— Ouahiba Behloul, directrice générale de la chambre algérienne de commerce et d’industrie, membre ».

**MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU**

**Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 17 Rabie Ethani 1422 correspondant au 9 juillet 2001 portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.**

-----

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84-10 du 14 janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires ;

Vu le décret n° 84-11 du 14 janvier 1984 fixant les modalités de désignation des représentants du personnel aux commissions paritaires ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;

Vu le décret exécutif n° 08-286 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'agriculture ;

Vu le décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des ressources en eau ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1984 fixant le nombre des membres aux commissions paritaires ;

Vu l'arrêté du 17 Rabie Ethani 1422 correspondant au 9 juillet 2001, modifié, portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau ;

**Arrête :**

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté du 17 Rabie Ethani 1422 correspondant au 9 juillet 2001 portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau, conformément au tableau ci-après :

COMMISSIONS	CORPS OU GRADES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL		REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
		Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>commission 1</b>	<p>Ingénieur en chef, ingénieur principal, ingénieur d'Etat et ingénieur d'application en ressources en eau, en laboratoire et maintenance, en informatique, en statistiques et en agriculture.</p> <p>Analyste en chef, analyste principal et analyste de l'économie.</p> <p>Assistant ingénieur de niveau 2 en informatique, en statistique, et en laboratoire et maintenance.</p> <p>Administrateur conseiller, administrateur principal, administrateur analyste et administrateur.</p> <p>Documentaliste–archiviste en chef, documentaliste–archiviste principal, documentaliste–archiviste analyste, documentaliste–archiviste, assistant documentaliste–archiviste principal.</p> <p>Traducteur–interprète en chef, traducteur–interprète principal, traducteur–interprète spécialisé et traducteur–interprète.</p>	4	4	4	4

Tableau (suite)

COMMISSIONS	CORPS OU GRADES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL		REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
		Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>commission 2</b>	Assistant administrateur, assistant documentaliste–archiviste, assistant documentaliste–archiviste principal et agent technique en documentation–archives.				
	Assistant ingénieur de niveau 1 en informatique, en statistique et en laboratoire et maintenance.	3	3	3	3
	Attaché principal d'administration et attaché d'administration.				
	Technicien supérieur, technicien, adjoint technique et agent technique en ressources en eau, en laboratoire et maintenance, en statistiques et en informatique.				
	Comptable administratif principal, comptable administratif et aide-comptable administratif.				
	Agent principal d'administration et agent d'administration.				
	Secrétaire principal de direction, secrétaire de direction, secrétaire et agent de saisie.				
	Ouvrier professionnel hors catégorie, ouvrier professionnel de 1ère, 2ème et 3ème catégories.				
Conducteur d'automobile de 1ère et 2ème catégories.					
Appariteur principal et appariteur.					

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017.

Pour le ministre des ressources en eau

*Le secrétaire général*

Elhadj BELKATEB

**Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 portant renouvellement de la composition des commissions administratives paritaires, compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.**

-----

Par arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017, la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des ressources en eau, est renouvelée, à compter du 1er juin 2017 pour une durée de trois (3) années, conformément au tableau ci-après :

COMMISSIONS	CORPS OU GRADES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL		REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
		Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>commission 1</b>	Ingénieur en chef, ingénieur principal, ingénieur d'Etat et ingénieur d'application en ressources en eau, en laboratoire et maintenance, en informatique, statistique et en agriculture.	Mebrek Chahrazed	Benhalima Rima	Nadri Ahmed	Tadger Farouk
	Analyste en chef, analyste principal et analyste de l'économie.	Larbi Cherrak Nour-Eddine	Mekhalfia Riad	Hamdaoui Fadéla	Lardjoun Abdelaziz
	Assistant ingénieur de niveau 2 en informatique, en statistique, et en laboratoire et maintenance.	Bennari Mohammed	Berri Ifrikia	Zemmouchi Yacine	Athmani Nassima
	Administrateur conseiller, administrateur principal, administrateur analyste et administrateur.	Chabouni Ilhem Naima	Gaya Aiacha	Aflihaou Abderrahmane	Belayadi Saïd
	Documentaliste–archiviste en chef, documentaliste–archiviste principal, documentaliste–archiviste analyste, assistant documentaliste–archiviste principal.				
Traducteur–interprète en chef, traducteur–interprète principal, traducteur–interprète spécialisé et traducteur–interprète.					
<b>commission 2</b>	Assistant administrateur, assistant documentaliste–archiviste, assistant documentaliste–archiviste principal et agent technique en documentation–archives.	Seddik Bachir	Saboundji Sid Ahmed	Nadri Ahmed	Lardjoun Abdelaziz
	Assistant ingénieur de niveau 1 en informatique, en statistique et en laboratoire et maintenance.	Akkab Mohamed	Chibane Mohamed	Zemmouchi Yacine	Tadger Farouk
	Attaché principal d'administration et attaché d'administration.	Mohamed Yamina	Ouanar Asma	Aflihaou Abderrahmane	Belayadi Saïd
	Technicien supérieur, technicien, adjoint technique et agent technique en ressources en eau, en laboratoire et maintenance, en statistiques et en informatique.				
	Comptable administratif principal, comptable administratif et aide-comptable administratif.				
	Agent principal d'administration et agent d'administration.				
	Secrétaire principal de direction, secrétaire de direction, secrétaire et agent de saisie.				
Ouvrier professionnel hors catégorie, ouvrier professionnel de 1ère, 2ème et 3ème catégories.					
Conducteur d'automobile de 1ère et 2ème catégories.					

**Arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau.**

-----

Par arrêté du 16 Chaoual 1438 correspondant au 10 juillet 2017, la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des ressources en eau, est composée, à compter du 1er juin 2017 pour une durée de trois (3) années, conformément au tableau ci-après :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Belkateb El Hadj	Mebrek Chahrazed
Nadri Ahmed	Larbi Cherrak Nour-Eddine
Hamdaoui Fadéla	Bennari Mohammed
Zemmouchi Yacine	Chabouni Ilhem Naima
Aflihaou Abderrahmane	Seddik Bachir
Lardjoum Abdelaziz	Akkab Mohamed
Tadger Farouk	Mohamed Yamina

**Arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017 portant composition du conseil national consultatif des ressources en eau.**

-----

Par arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 25 juillet 2017, la composition des membres du conseil consultatif des ressources en eau, est fixée, en application des dispositions des articles 3 et 9 du décret exécutif n° 08-96 du 7 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 15 mars 2008 fixant les missions, la composition et les règles de fonctionnement du conseil national consultatif des ressources en eau, comme suit :

Le conseil présidé par M. Belkateb El Hadj, secrétaire général du ministère des ressources en eau, est composé des membres suivants :

**Au titre des administrations de l'Etat, représentants :**

**Ministère de la défense nationale :**

— M. KADOUS Mohamed, commandant.

**Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire :**

— Mme. BOULOUBA Ibtissem : cadre au ministère.

**Ministère des finances :**

— M. CHATTI El Houari : sous-directeur à la direction générale du budget.

**Ministère de l'énergie :**

— Mme. MASSOUT Samia : directrice au ministère.

**Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables :**

— M. DERRADJI-BELOUM Alkama : inspecteur central.

**Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche :**

— M. KESSIRA Mohamed : directeur au ministère.

**Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière :**

— M. FOURAR Djamel, directeur général au ministère.

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :**

— M. SI YUCEF Mohamed : directeur d'études au ministère.

**Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville :**

— Mme. CHOUIKRAT Leila : sous-directrice au ministère.

**Ministère de l'industrie et des mines :**

— M. YANES Zoheir : directeur d'études au ministère.

**Ministère du tourisme et de l'artisanat :**

— M. ALILI Djamel : directeur au ministère.

**Au titre des assemblées locales, MM. :**

— BENOUR Karim : président de l'APW d'Alger ;

— CHAABANI Feth Allah : président de l'APW d'Oran ;

— YAICHE Abdelghani : président de l'APW de Constantine ;

— AMEUR Omar : président de l'APW de Chlef ;

— BEN KARIMA Mohamed Yazid : président de l'APW de Ouargla.

**Au titre des établissements publics, Mmes. et MM. :**

— MESRATI Toufik : directeur général de l'agence nationale des ressources hydrauliques ;

— BERRAKI Arezki : directeur général de l'agence nationale des barrages et transferts ;

— ZAIER Hocine : directeur général de l'algérienne des eaux ;

— BENZERGA Nassredine : directeur général de l'office national de l'assainissement ;

— DERBAL Taha : directeur général de l'office national de l'irrigation et du drainage ;

— OGGAD Mehdi : directeur général de l'agence du bassin hydrographique « Algérois-Hodna-Soummam » ;

— BOUCHEDJA Fakhri Mohamed Saïd Abdellah : directeur général de l'agence du bassin hydrographique « Constantine-Seybousse-Mellègue » ;

— MARAF Belkacem : directeur général de l'agence du bassin hydrographique « Chellif-Zahrez » ;

— BOUKARI Nacer : directeur général de l'agence du bassin hydrographique « Oranie-Chott Chergui » ;

— BENBRAHIM Lazher : directeur général de l'agence du bassin hydrographique « Sahara » ;

- NEKRI Cherif : directeur général de l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage ;
- IHADADENE Brahim : directeur général de l'office national de la météorologie ;
- SKANDAR Souad Farida : directrice générale de l'agence nationale de l'aménagement du territoire ;
- BOUKADOUM Abderrahmane : directeur général de l'agence nationale des changements climatiques ;
- BOULARES Ali : directeur général de l'observatoire national de la ville ;
- BENZEKRI Amina : directrice générale de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable ;
- SAHLI Belkacem : directeur de l'école nationale supérieur de l'hydraulique ;
- HANNACHI Slimane : commissaire au développement de l'agriculture et des régions sahariennes ;
- BROURI Lakhdar : haut commissaire au développement de la steppe.

**Au titre des associations professionnelles et d'usagers, MM. :**

- TELLI Cherif : président de la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture ;
- DOUBI BOUNOUA Ladjel : président de la chambre nationale de l'agriculture ;
- BENDJABER Brahim : président de la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;
- TEBOUB Mourad : président de l'association à caractère scientifique de la fondation « Aqua-Algérie » ;
- TALEB Mohamed Larbi : président de l'association dénommée « Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja » ;

- BENDAOU Nacer Riad : président de l'association écologique de Boumerdès ;
- ABDELMALEK Adel : représentant de l'association de la protection de l'environnement et du développement durable de la wilaya de Tizi Ouzou.

**MINISTERE DU TOURISME  
ET DE L'ARTISANAT**

**Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 29 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 4 Safar 1436 correspondant au 27 novembre 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme.**

-----

Par arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 29 juillet 2017, l'arrêté du 4 Safar 1436 correspondant au 27 novembre 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme, est modifié comme suit :

« — M. Abdelhamid TERGHINI, représentant du ministre chargé du tourisme, président, en remplacement de M. Mokhtar DIDOUCHE.

..... (le reste sans changement) .....

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE  
LA SECURITE SOCIALE**

**Arrêté du 11 Chaoual 1438 correspondant au 6 juillet 2017 portant retrait d'agrément d'agents de contrôle de la sécurité sociale.**

-----

Par arrêté du 11 Chaoual 1438 correspondant au 6 juillet 2017, sont retirés les agréments des agents de contrôle de la sécurité sociale, cités au tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME EMPLOYEUR	WILAYAS
Ben Alia Zineb	Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	Tlemcen
Hechmaoui Sahraoui	//	Sidi Bel Abbès
Bouziane Adel	//	Khenchela
Azzab Hamdi	//	Souk Ahras
Merzougui Radia	Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)	Oum El Bouaghi
Boukhatem Hafida	//	Tlemcen
Meziane Yousfia	//	Mascara
Boundedjar El Amine	//	Boumerdès
Sayeh Abderrezak	Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS)	Guelma

**Arrêté du 11 Moharram 1439 correspondant au 2 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés.**

-----

Par arrêté du 11 Moharram 1439 correspondant au 2 octobre 2017, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 93-119 du 15 mai 1993 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement administratif de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS), au conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés :

— **Au titre des représentants des professions commerciales désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives à l'échelle nationale :**

**MM. :**

- Salah Souilah, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ;
- Abdelkader Boucherit, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ;
- Kouider Dani, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ;
- Toufik El Fraihi, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ;
- Abdelkader Toumi, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) ;
- Amar Boukhedami, représentant du forum des chefs d'entreprises (FCE).

— **Au titre des représentants des professions agricoles, désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives à l'échelle nationale :**

**MM. :**

- Belkacem Ouali, représentant de la chambre nationale de l'agriculture (CNA) ;
- Khelfellah Mechri, représentant de l'union nationale des paysans algériens (UNPA) ;
- Achour Haddouchi, représentant de l'union nationale des paysans algériens (UNPA) ;
- Miloud Bouzriba, représentant de l'union nationale des paysans algériens (UNPA).

— **Au titre des représentants des professions libérales, désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives à l'échelle nationale :**

**Mme. et MM. :**

- Mohamed Bekkat Berkani, représentant de la section ordinaire nationale des médecins ;

— Malika Tadjine, représentante de l'union nationale des barreaux algériens ;

— Nouredine Ait Abdelkader, représentant de l'ordre national des experts-comptables ;

— Rafik Mahindad, représentant du syndicat national des architectes agréés algériens.

— **Au titre des représentants des professions artisanales, désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives à l'échelle nationale :**

**MM. :**

- Madani Bouchehchoukh, représentant de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM) ;
- Makhlof Habbas, représentant de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM) ;
- Benchohra Hazab, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ;
- Amar Saadi, représentant de l'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA).

— **Au titre des représentants des professions industrielles, désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives à l'échelle nationale :**

**MM. :**

- Abdelali Derrar, représentant de la confédération nationale du patronat algérien (CNPA) ;
- Mohamed Faiçal Benmalek, représentant de la fédération nationale des jeunes entrepreneurs (FNJE).

— **Au titre du représentant du personnel de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) :**

— M. Hocine Bounemri.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale, les membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés, sont nommés pour une durée de quatre (4) années renouvelable.

Les dispositions de l'arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1434 correspondant au 24 septembre 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés, sont abrogées.